



Reconnaissance de dette et contestation

Par Visiteur

Il y a 25 ans en avril 86 j'ai signé une reconnaissance de dettes a un fournisseur ami pour l'achat d'1 restaurant(100000frcs)moyennant le fait que je me servirai chez lui.Durée 36 mois taux 12%.Le pret a été fait en especes et le remboursement idem en 3 fois sur 24 mois.Pourquoi especes :parce que ce dernier apres un tres grave controle souhaitait avoir le plus de discrétion possible.Le pret remboursé il m'a dit avoir detruit la reconnaissance de dettes.Gravement malade j'ai revendu le restaurant et me suis retiré des affaires.Tout jusque la est simple.Mais je me vois assigné 25 ans apres au tribunal car ce monsieur avait conservé ma reconnaissance malgré ses dires.J'ai vu le double elle est valable,et bien remplie il ne manque rien,mais ce n'etait qu'une photocopie;je n'ai pas vu l'original qu'il a du conservé!!!Que faire pour defendre ma cause 25 ans après ????Des personnes (2 ou 3)proches de moi a l'epoque etaient au courant de mes transactions et ont même assisté a des remises de fonds au restaurant car ce Monsieur y etait un client tres assidu tout le temps ou je l'ai tenu.J'avais réglé mes dettes et mes prets et25 ans plus tard il ressort ce papier.Que me conseillez vous MERCI d'avance.Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il y a 25 ans en avril 86 j'ai signé une reconnaissance de dettes a un fournisseur ami pour l'achat d'1 restaurant(100000frcs)moyennant le fait que je me servirai chez lui.Durée 36 mois taux 12%.Le pret a été fait en especes et le remboursement idem en 3 fois sur 24 mois.Pourquoi especes :parce que ce dernier apres un tres grave controle souhaitait avoir le plus de discrétion possible.Le pret remboursé il m'a dit avoir detruit la reconnaissance de dettes.Gravement malade j'ai revendu le restaurant et me suis retiré des affaires.Tout jusque la est simple.Mais je me vois assigné 25 ans apres au tribunal car ce monsieur avait conservé ma reconnaissance malgré ses dires.J'ai vu le double elle est valable,et bien remplie il ne manque rien,mais ce n'etait qu'une photocopie;je n'ai pas vu l'original qu'il a du conservé!!!Que faire pour defendre ma cause 25 ans après ????Des personnes (2 ou 3)proches de moi a l'epoque etaient au courant de mes transactions et ont même assisté a des remises de fonds au restaurant car ce Monsieur y etait un client tres assidu tout le temps ou je l'ai tenu.J'avais réglé mes dettes et mes prets et25 ans plus tard il ressort ce papier.Que me conseillez vous MERCI d'avance.

La meilleure chose à faire est de prendre un avocat car de toute évidence, le dossier malheureusement mal partie.

Votre ami est titulaire d'une reconnaissance de dette dument établie. Les virements ayant été fait en espèce, il sera impossible pour vous d'en assoir la réalité, et dans la mesure où cela remonte à 25 ans, il sera là aussi très difficile de rechercher des preuves quelconques tendant à prouver le bon remboursement.

Quant aux témoignages, ils auront du mal à surpasser l'existence d'un écrit..

Bref, cela risque d'être très compliqué et je ne vois pas trop comment vous sortir de cette imprudence qui peut aujourd'hui avoir des conséquences graves.

Très cordialement.